



# Bievre

## Bulletin Communal d'Information

LA BIBLIOTHEQUE VOUS PROPOSE SON NOUVEL HORAIRE :

- **Mardi** : 10h00-11h00 et 13h30-15h00
- **Mercredi** : 10h00-11h00 et 13h30-17h00
- **Jeudi** : 10h00-11h00 et 13h30-15h00
- **Vendredi** : 10h00-11h et 15h30-18h00
- **Samedi** : 9h00-13h00



section « jeunesse »



un aperçu de la section « adultes »



les bornes internet à votre disposition

distribution postale

[www.bievre.be](http://www.bievre.be)

Trimestriel

**Mars 2005 • N°30**

## Sommaire

▼ Mot du bourgmestre .....	3
▼ Permanences du Collège.....	4
▼ Etat-civil.....	6
▼ Procès-verbaux des Conseils Communaux .....	6
▼ Noces de diamant.....	11
▼ Noces d'or .....	12
▼ Remise d'une distinction honorifique .....	12
▼ Organisation de stages durant les vacances de Pâques .....	14
▼ Création d'un centre de jour : résultat de l'enquête .....	14
▼ Syndicat d'initiative.....	14
▼ Atelier de peinture.....	15
▼ Maison de l'emploi.....	15
▼ Bibliothèque .....	16
▼ Centre culturel.....	16
▼ Opération « Arc-en-ciel » .....	17
▼ Agenda des activités dans les différents villages de la commune.....	18

## LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames et Messieurs,

Une année nouvelle qui s'ouvre apporte toujours avec elle son lot de nouveautés, de bonnes résolutions et de projets que l'on se promet de réaliser au cours des 12 mois suivants. Une année nouvelle est également un moment privilégié pour tirer les bilans des actions réalisées et pour en retenir des enseignements pour notre conduite à venir.

Pour la commune de Bièvre aussi, cette nouvelle année sera synonyme de mise en œuvre de nouveaux projets et de bilan des actions écoulées.

### Augmentation de la population

Avec un chiffre de 3.139 individus au 31 décembre 2004, le nombre d'habitants domiciliés sur notre territoire a augmenté de 32 unités par rapport au 31 décembre 2003. Cette progression est le résultat d'une quadruple évolution :

- o 39 naissances : 21 garçons et 18 filles
- o 40 décès : 25 hommes et 15 dames
- o 155 arrivées sur notre territoire : (147 de Belgique et 8 de pays étrangers)
- o 122 départs (116 pour une autre commune belge et 6 pour un pays étranger)

Comme vous pouvez le constater, le solde naturel biévrois est légèrement négatif (- 1) car il y a plus de décès que de naissances, et c'est le solde migratoire, quant à lui largement positif (+ 33), qui nous permet de présenter, en fin de compte, un chiffre d'évolution démographique positif. Cette évolution globalement stable est constante depuis plusieurs années.

Cette analyse de l'évolution de la population nous permet de comprendre la stabilité relative qui existe dans notre population scolaire, même si un léger tassement du nombre d'élèves est constaté depuis plusieurs années. Il y a, en effet, 99 élèves inscrits dans les classes maternelles (18 à Graide-Station, 31 à Bièvre, 26 à Graide-Village, 12 à Oizy et 12 à Petit-Fays) et 169 élèves inscrits dans nos classes primaires (43 à Graide-Station, 48 à Bièvre, 47 à Graide-Village, 14 à Oizy et 17 à Petit-Fays).

### 20 mariages et 6 divorces

En ce qui concerne l'Etat-Civil, on constate qu'il y a eu 13 mariages (et 7 déclarations de cohabitation légale) pour un nombre de 6 divorces enregistrés par le service de l'Etat-Civil.

### Des subventions communales

En ce qui concerne les finances communales, on est en mesure de dire que la commune de Bièvre devra gérer, en 2005, un budget global de 7.954.384 € en terme de recettes. Le conseil communal prévoit de dépenser 7.926.473 €, et de conserver une différence positive qui s'élèvera à un boni de 27.911 €.

A quelles fins ces sommes d'argent seront-elles affectées ?

- 1) Tout d'abord, aux travaux d'aménagements de nos villages pour une somme de 3.329.680 € (près de 50 % de nos dépenses) : travaux de voirie, aménagements de villages, entretien des bâtiments, investissements en véhicules, en mobilier scolaire, travaux de distribution d'eau, aménagements dans les cimetières, travaux d'égouttage,...).
- 2) Ensuite, des frais de fonctionnement pour 890.140 € : électricité, carburant, mazout de chauffage, assurances...
- 3) Il faudra aussi couvrir les dépenses engendrées par le traitement du personnel pour un montant de 1.695.878 € : salaires des enseignants, des ouvriers communaux, des employés administratifs, des mandataires ...
- 4) Nous sommes également tenus de rembourser notre dette contractée auprès des banques pour un montant annuel de 671.400 € soit près de 10 % des dépenses totales. Les emprunts sont souvent contractés pour une durée de 20 ans.
- 5) Et enfin, des dépenses de transferts c'est-à-dire des subventions que la commune verse à diverses associations pour la somme de 1.153.180 €. Les principaux bénéficiaires de ces subventions sont :
  - o le CPAS de Bièvre : 391.700 €
  - o la Zone de Police Houille-Semois : 228.513 €
  - o les Fabriques d'Eglise (10 Fabriques à travers la commune) : 133.087 €
  - o le Service Incendie de Gedinne : 48.666 €
  - o le Centre Culturel de Bièvre : 31.581 €
  - o le Syndicat d'Initiative de Bièvre : 12.160 €
  - o et diverses autres petites subventions (Agence Immobilière Sociale, « Bièvre, Commune d'Europe », Vidéoscope, INASEP, B.E.P.N. ...)

Comme vous pouvez donc le constater, le budget de la commune se compose principalement d'investissements réalisés pour le confort des habitants, la sécurité de nos enfants ou pour l'équipement communautaire de nos villages.

### Et les recettes ?

En ce qui concerne les recettes de la commune, on retiendra que nos grandes ressources sont les suivantes :

- o revenus de notre patrimoine : 1.169.694 € principalement issus de nos ventes de bois
- o dotation de :
  - la Région Wallonne via le fonds des communes : 875.646 €
  - l'Etat Fédéral ou de la Communauté Française : 1.038.547 €
  - des recettes fiscales (produits des taxes) : 1.318.820 €
  - des emprunts : 540.298 €
  - des subsides octroyés par la Région Wallonne pour nos projets à l'extraordinaire : 1.865.391 €.

Notre principale ressource (3.779.584 € soit +/- 50 %) est issue de dotations émanant d'autres institutions publiques. Le produit des taxes arrive, quant à lui, en deuxième position avec un chiffre avoisinant les 16 % des recettes totales. Ce chiffre est fort proche du chiffre atteint par les recettes issues des ventes de bois. Enfin les emprunts contractés annuellement nous rapportent près de 15 % d'un budget global. Grâce à une gestion très stricte des dépenses, et, certes, à une augmentation de certaines recettes, nous sommes en mesure de dire aujourd'hui que la masse des emprunts contractés diminue.

Cette rapide analyse du budget vous informe donc que notre budget communal dépend énormément des subventions allouées par les autres niveaux de pouvoir : Province, Communauté française, Europe, Etat Fédéral et principalement la Région Wallonne. Ces subventions dépassent à elles seules l'ensemble des recettes cumulées de ventes de bois, taxes et emprunts.

Avant de terminer cette petite analyse statistique, je tiens également à vous annoncer pêle-mêle qu'en 2004 :

- o 58 demandes de permis de bâtir ont été introduites (53 ont reçu un avis favorable et 5 ont été refusées) en vue de construire 10 nouvelles habitations, 19 transformations et 10 hangars-étables-entrepôts... ainsi que 4 piscines.
- o 8 demandes de permis d'environnement ont été reçues favorablement, notamment pour 1 ferme, 1 manège, 1 porcherie et 2 permis uniques
- o 187 personnes ont eu recours aux services de 37 demandeurs d'emploi via le dispositif des chèques ALE
- o 120 chômeurs complets indemnisés (+ 14 à temps partiel) sont inscrits sur nos registres
- o 255 lecteurs sont abonnés à notre bibliothèque qui a enregistré 2.600 prêts de livres au cours de l'année 2004.
- o 30 adultes et 171 enfants ont suivi les cours d'informatique mis en place par notre cyber-école
- o 25 activités culturelles ont été mises sur pied par le Centre Culturel de Bièvre et ses partenaires.

### Plus de détails ?

Tous ces chiffres peuvent être obtenus, avec une foule d'autres détails, dans notre rapport administratif mis à votre disposition dans votre administration communale ou sur notre site internet : [www.bievre.be](http://www.bievre.be) dans la rubrique « vie politique => rapport annuel ».

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite d'ores et déjà une bonne lecture de notre premier bulletin communal pour cette année 2005.

David CLARINVAL  
Votre Bourgmestre

## PERMANENCES DU COLLÈGE



Si vous désirez rencontrer les membres du Collège Echevinal afin de leur faire-part d'un problème, d'une requête,.... ils se tiennent à votre disposition les samedis (voir ci-dessous) de 10 à 12 heures, dans la salle du Conseil Communal et ce, en toute discrétion :

Membres du Collège	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Francis JAUMOTTE	19	16	21	18
Luc VINCENT	26	30	28	25
Patrick BAIJOT	5	2 - 23	-	4
David CLARINVAL	12	9	14	11

## ETAT CIVIL

### Etat-civil du 1er novembre 2004 au 31 janvier 2005

#### Mariages



Didier BRIDOUX de Bièvre et Maryline RASSE-NEUR de Bièvre, le 24 décembre 2004 ♥ Kamel AISSA BEY de Oued-Rhiou (Algérie) et Darielle DE JONGE de Bièvre, le 21 janvier 2005.

#### Décès



LEONET Elie de Graide, y décédé le 1<sup>er</sup> novembre 2004 † DIVOY Joseph de Bièvre, y décédé le 08 novembre 2004 † ARNOULD Jean de Oizy, y décédé le 12 novembre 2004 † GUSTIN Marie-Louise de Gros-Fays, y décédée le 26 novembre 2004 † LEONET Jean de Six-Planes, décédé à Libramont-Chevigny le 23 décembre 2004 † GOLINVEAU Léon de Bièvre, y décédé le 25 décembre 2004 † ROY Justin de Graide, y décédé le 26 décembre 2004 † COLLIN Léon de Bièvre, y décédé le 30 décembre 2004 † BOURGUIGNON Auguste de

Cornimont, décédé à Libramont-Chevigny le 04 janvier 2005 † LEONET Paulette de Graide, y décédée le 27 janvier 2005 † SCHMICKRATH Pierre de Oizy, y décédé le 29 janvier 2005.

#### Naissances



TICHON Chloé, née le 04 novembre 2004, fille de Eric et de Aurore BRAEM ❖ BILLIAUX Donovan, né le 04 novembre 2004, fils de Fabrice et de Julie THIBAUT ❖ BOSSEAU

Théo, né le 05 novembre 2004, fils de Jean-François et de Christine COMES ❖ CASTILLO-BOCANEGRA Lise, née le 29 novembre 2004, fille de José et de Brigitte DEFFOIN ❖ VALCKE Nathan, né le 06 décembre 2004, fils de Christophe et de Murielle HARTMAN ❖ FERAUCHE Aubane, née le 10 décembre 2004, fille de Jacky et de Monique DRAYE ❖ DENIS Théo, né le 27 décembre 2004, fils de Christophe et de Sandrine SCHINCKUS ❖ DE WAELE Nicolas, né le 06 janvier 2005, fils de Cédric et de Angélique CULOT ❖ ROSIERE Célya, née le 31 janvier 2005, fille de Lowick et de Daisy MACK.

## PROCES-VERBAUX DES SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL COMMUNAL

### SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2004

#### I. CPAS

1. A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la délibération du 08 juillet 2004 du CPAS retirant sa décision du 10 juin 2004 concernant l'arrêt de sa modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2004.
2. A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la délibération du 08 juillet 2004 du CPAS arrêtant la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2004.  
Le service ordinaire est en équilibre au montant de 1.118.408,26 €.  
Le service extraordinaire est en équilibre au montant de 68.148,07 €.  
L'intervention communale passe de 391.700,00 € à 353.700,00 €, soit une diminution de 38.000,00 €.
3. A l'unanimité, décide d'approuver la délibération en date du 13 mai 2004 du CPAS déléguant certaines attributions au Bureau Permanent.

#### II. FABRIQUE D'ÉGLISE

1. A) A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2004 de la Fabrique d'Eglise de Oisy. Le budget est ainsi équilibré à 13.602,38 €.  
B) A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2004 de la Fabrique d'Eglise de Baillamont. Le budget est ainsi équilibré à 10.437,36 €.
2. A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la délibération du 18 mai 2004 de la Fabrique d'église de Bièvre désignant Monsieur Daniel Barré, Architecte à

Bièvre, en tant qu'auteur de projet pour les travaux de rénovation de la chapelle Notre-Dame de Lourdes à Bièvre.

#### III. INTERCOMMUNALE

A l'unanimité, décide de se porter caution envers l'Intercommunale Idég tant en capital qu'en intérêts et frais, et proportionnellement à la quote-part que la commune détenait dans la propriété des réseaux d'électricité à la fin 2002, soit à concurrence de 1,16 % du montant de l'emprunt de 12.712.420,53 € à contracter dans le courant de l'année par Idég à l'effet de financer les constructions d'électricité inscrites au budget d'investissement de l'exercice 2004.

#### IV. SUBSIDES

1. A l'unanimité, ratifie la délibération du Collège échevinal du 21 juin 2004 décidant de marquer son accord de principe sur une intervention communale dans les travaux de mise en conformité au point de vue sécurité des installations de l'E.S. Naomé.
2. A l'unanimité, décide de marquer son accord de principe pour une intervention communale d'un montant de 16.000,00 € pour les travaux d'éclairage du terrain de football de Monceau. Les crédits nécessaires seront prévus lors de la prochaine modification budgétaire.

#### V. FORETS

1. A l'unanimité, décide d'approuver l'état de martelage (prévisions de ventes de bois) pour l'exercice 2005 au montant estimé de 726.057,43 €.  
Tous les bois seront vendus en vente publique par le Collège échevinal.
2. A) A l'unanimité, décide d'approuver le devis forestier

pour la régénération naturelle du hêtre au montant de 2.240,00 € HTVA; décide de solliciter du Département de l'Agriculture les subsides ordinaires estimés à 80% du montant des travaux.

B) A l'unanimité, décide le marché de travaux de préparation de terrain (peignage du sol et passage au crabe) pour un montant estimé à 2.374,40 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.

## VI. TRAVAUX

A l'unanimité, décide le marché de travaux pour la réfection des maçonneries en 2004 pour un montant estimé à 63.525,00 € TVAC.

Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.

## VII. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

A l'unanimité, décide d'approuver la convention avec la bibliothèque centrale du service de la culture de la province de Namur concernant le règlement à l'usage des institutions et associations avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

## VIII. ALIENATION DE PARCELLE COMMUNALE

1. Le point n° 13 de l'ordre du jour de la présente séance intitulé « Aliénation par vente publique de quatre terrains communaux à Naomé » est abordé.
2. En vertu de l'article 95, 2° alinéa de la Nouvelle Loi Communale, la séance publique est interrompue et le huis-clos est prononcé par le Président aux fins de continuer l'examen de ce point.
3. Dès la fin de la discussion sur ce point, la séance du Conseil communal se tient de nouveau publiquement.
4. Par 7 oui, 2 non et 3 absentions, décide l'aliénation, par vente publique, des terrains communaux suivants situés à Naomé :
  - parcelle sise en lieu-dit « Al pointe Ravoie », cadastrée section C, n° 240 de 15 ares 10 centiares.
  - parcelle sise en lieu-dit « Bertrandour », cadastrée section B, n° 193c de 24 ares 90 centiares.
  - parcelle sise en lieu-dit « Bertrandour », cadastrée section B, n° 198 de 49 ares 80 centiares.
  - parcelle sise en lieu-dit « Gofstout », cadastrée section C, n° 276A de 25 ares 40 centiares.

## IX. TELEDISTRIBUTION ET ECLAIRAGE PUBLIC

1. A l'unanimité, décide l'extension du réseau de télédistribution à Bièvre, rue des Misères. Les travaux seront réalisés par l'Intercommunale Inatel pour un montant de 1.270,02 € TVAC.
2. A l'unanimité, décide le placement de lampes supplémentaires d'éclairage public pour un montant estimé à 4.473,98 € TVAC et ce, aux endroits suivants :
  - Graide, ruelle Lambert pour un montant de 1.808,83 € TVAC.
  - Naomé, rue des Maquisards, 51 pour le montant de 642,39 € TVAC.
  - Bièvre, rue du Point d'Arrêt et Graide (Station), rue du

Progrès, pour l'éclairage des coussins berlinois pour le montant de 2.022,76 € TVAC.

Ces travaux seront exécutés par l'Intercommunale Ideg en application de ses statuts.

## X. POLICE

1. A l'unanimité, décide d'établir un arrêté de police pour la marche sportive à Graide les 04 et 05 septembre 2004.
2. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour des travaux d'entretien de la voirie par la S.A. Socogétra de Awenne à partir du 30 août 2004.
3. Est informé des arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre :
  - Kermesse à Monceau – Du 24 au 26 juillet 2004 inclus.
  - Travaux de pose de câbles électriques – Ets Ronveaux – À partir du 02 août 2004.
  - Marché d'art à Oizy – Le 15 août 2004.
  - Kermesse à Naomé – Du 20 au 22 août 2004 inclus.
4. Le Président prononce le huis-clos.

## SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2004

### I. FABRIQUE D'ÉGLISE

1. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Eglise de Cornimont en équilibre au montant de 8.335,72 € avec une intervention communale de 6.555,61 €.
2. A l'unanimité, décide de reporter l'examen du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Eglise de Graide, étant donné que la subvention communale extraordinaire de 7.500,00 € prévue par la dite Fabrique pour couvrir la dépense relative au remplacement du chauffage de la chapelle de Graide-Station doit être supprimée puisqu'elle a été inscrite en modification budgétaire de l'exercice 2004, suite à une panne à réparer avant l'hiver.
3. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Eglise de Gros-Fays en équilibre au montant de 14.940,29 € avec une intervention communale de 12.616,70 € à l'ordinaire et de 250,00 € à l'extraordinaire.
4. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Eglise de Naomé en équilibre au montant de 35.631,29 € avec une intervention communale de 15.763,00 €.
5. A l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2004 de la Fabrique d'Eglise de Graide avec une intervention communale qui passe de 19.230,78 € à 24.730,78 €, soit une augmentation de 5.500,00 €.

### II. FINANCES COMMUNALES

A l'unanimité, décide le marché de service pour la conclusion d'emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires suivantes :

- Travaux de sécurité à l'école de Bièvre (cour et préau)
- Travaux de voirie
- Travaux de réfection à la rue de Jominot

- Travaux de maçonnerie
- Travaux au zoning
- Etude du P.C.D.R.

Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois sociétés bancaires.

### III. ACQUISITION DE MATERIEL

1. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'achat d'une caméra destinée au service communal des eaux pour un montant estimé à 2.892,56 € HTVA.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.
2. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'un mégaphone destiné au service communal des eaux pour un montant estimé à 1.074,38 € HTVA. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.
3. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition de columbaria pour les cimetières de Monceau et Petit-Fays pour un montant estimé à 1.800,00 € TVAC.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.  
Le placement de ces columbaria sera effectué par les ouvriers communaux.
4. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'un aspirateur pour l'entretien de l'école de Graide (Village) pour un montant estimé à 370,00 € TVAC.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.
5. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition de cinq photocopieurs destinés aux différentes implantations scolaires de l'entité pour un montant estimé à 14.600,00 € TVAC.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.  
Les crédits nécessaires seront prévus lors de la prochaine modification budgétaire.
6. Prend acte de la délibération du Collège échevinal en date du 30 août 2004 décidant de remplacer en urgence la chaudière de l'école maternelle de Bièvre-Centre pour un montant de 4.259,20 € TVAC.

### IV. TRAVAUX

1. A l'unanimité, décide le marché de travaux pour la réfection du revêtement de la cour de l'école maternelle de Bièvre-Centre dans le cadre du programme de travaux de première nécessité pour un montant estimé à 47.790,83 € TVAC.  
Des subsides sont escomptés pour un montant de 23.100,00 €.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.
2. A l'unanimité, décide de modifier les cahiers spéciaux des charges concernant les lots n°s 1 (Maçonnerie) et 5 (carrelages) dans le cadre des travaux d'aménagement de l'école de Gros-Fays en maison de village (Programme Européen Objectif II Rural : Valorisation du cœur des villages de Gros-

Fays et Cornimont) et ce, de la façon suivante :

- Lot n° 1 – Maçonnerie : délai d'exécution rectifié de 80 à 100 jours ouvrables.
- Lot n° 5 – Carrelages : délai d'exécution rectifié de 30 à 40 jours ouvrables.

3. A l'unanimité, décide le marché de travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la salle des fêtes de Bellefontaine pour un montant estimé à 1.815,00 € TVAC auquel il faudra ajouter le coût du raccordement Electrabel.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité.

### V. PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

A l'unanimité, décide d'établir, le programme quinquennal 2005-2009 de protection des captages communaux pour un montant total de 630.363,12 €.  
Ces études et travaux seront subsidiés à 100 % par la SPGE.

### VI. ZONING COMMUNAL

1. Par 7 voix pour et 6 voix contre, décide de marquer son accord sur la vente du terrain situé au zoning de Baillamont, cadastré section A, n° 52K pie de 30 ares (lot n° 3) entre la S.A. Attex de Mogimont et Monsieur Laurent François de Alle-sur-Semois et ce, suivant l'article 11 de l'acte de vente du 22 octobre 2002 à la société précitée.
2. A l'unanimité, décide l'aliénation à la S.A. Martin Menuisiers de Bièvre de la parcelle sise à Baillamont, zoning communal, cadastrée section A, n° 66Y2 pie (lot n° 7) d'une superficie de 1 hectare 39 ares et 47 ca pour le prix principal de 10.372,12 €.  
Tous les frais résultant de la présente opération sont à charge de l'acquéreur.  
La présente décision sera soumise à enquête publique.

### VII. CHASSE COMMUNALE

A l'unanimité, approuve la location du lot de chasse communale n° 21 à Monsieur Michel CROCKAERT de Braine-le-Comte au prix indexé de 110,00 € l'hectare pour la période du 1er juillet 2005 au 30 juin 2014 inclus

### VIII. CHEMIN VICINAL

A l'unanimité, décide de proposer à l'approbation de la Députation permanente la modification du chemin vicinal n° 6 situé à Bièvre en supprimant le tronçon traversant en oblique la propriété des Ets Compère-Diez et en créant un nouveau chemin perpendiculairement à la voirie du Met.

### IX. SERVICE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DU TRAVAIL

A l'unanimité, décide le marché de service pour l'affiliation de la commune à un service externe pour la prévention et la protection du travail à partir du 1er janvier 2005.  
Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois prestataires de service.

## X. POLICE

1. Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :
  - Travaux de raccordement d'eau à Bièvre, rue des Châteaux par la commune à partir du 08 septembre 2004.
  - Travaux de renouvellement de revêtements de voiries à Monceau par la S.A. Boucher de Couillet à partir du 13 septembre 2004.
2. A l'unanimité, décide d'établir un arrêté de police pour la kermesse à Graide qui se déroulera du 08 au 11 octobre 2004 inclus.

## SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2004

### I. FINANCES COMMUNALES

- A) A l'unanimité, décide d'approuver la modification budgétaire n° 3 (service ordinaire) de l'exercice 2004 présentant un boni de 3.308,77 €.
- B) A l'unanimité, décide d'approuver la modification budgétaire n° 4 (service extraordinaire) de l'exercice 2004 en équilibre au montant de 3.361.950,53 €.

### II. FABRIQUE D'ÉGLISE

1. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Église de Baillamont en équilibre au montant de 7.619,32 € avec une intervention communale de 6.373,70 €.
2. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Église de Bellefontaine en équilibre au montant de 20.185,36 € avec une intervention communale de 17.576,24 €.
3. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Église de Monceau en équilibre au montant de 15.556,47 € avec une intervention communale de 9.135,47 € à l'ordinaire et de 500,00 € à l'extraordinaire.
4. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Église de Oisy en équilibre au montant de 8.365,42 € avec une intervention communale de 4.211,78 €.
5. A l'unanimité, émet un avis favorable sur l'approbation du budget de l'exercice 2005 de la Fabrique d'Église de Petit-Fays en équilibre au montant de 15.219,15 € avec une intervention communale de 10.563,10 €.
6. A l'unanimité, émet un avis favorable sur la délibération en date du 1er septembre 2004 de la Fabrique d'église de Bièvre décidant le marché de travaux de rénovation de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes à Bièvre, choisissant le mode de passation du marché et fixant les conditions.

### III. PRIX DE L'EAU

- A) A l'unanimité, décide de modifier la structure du prix de l'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 étant donné que le prix vérité d'assainissement a été fixé par la SPGE à 0,5229 € par m<sup>3</sup> d'eau et que la taxe de la Région Wallonne sur le déversement des eaux usées est supprimée.
- B) A l'unanimité, décide de donner un mandat à la SPGE afin

qu'elle introduise, auprès du Ministère des Affaires Economiques, le dossier de demande d'autorisation d'adapter la structure du prix de l'eau de distribution résultant des dispositions du décret dit « tarification ».

### IV. TRAVAUX

1. A) A l'unanimité, approuve le contrat d'honoraires n° CV 04-082 présenté par le Service Technique Provincial dans le cadre de la réfection de chemins agricoles à Bièvre et à Graide.
- B) A l'unanimité, approuve la convention pour la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles n° CSS 04-082/CV 04-082 désignant le coordinateur projet et réalisation dans les dits travaux.
2. A l'unanimité, décide le marché de travaux de la réfection de chemins agricoles à Bièvre et à Graide pour un montant estimé à 249.260,00 € TVAC.  
Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique. Approuve l'avis de marché. Sollicite, auprès de la Région Wallonne, des subsides à concurrence de 60%.
3. Par 11 oui et un non, décide le marché de travaux d'aménagement de sécurité aux abords de l'école de Bièvre pour un montant estimé à 217.800,00 € TVAC.  
Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique. Approuve l'avis de marché. Sollicite les subsides auprès de la Région Wallonne dans le cadre du Plan Triennal 2004-2006.
4. Considérant la réunion plénière avec les impétrants pour l'élaboration du projet d'aménagement de convivialité de la rue des Wez à Bièvre.  
Considérant que suite à cette réunion un examen endoscopique des canalisations d'égouttage existantes a été réalisé ;  
Etant donné que cette inspection caméra fait apparaître de nombreux problèmes dans les tuyaux existants ;  
Considérant qu'il serait judicieux d'abandonner les canalisations existantes et de recréer un nouvel égouttage séparatif complet ;
  - A) l'unanimité, décide modifier le plan triennal des travaux 2004-2006 et ce, de la façon suivante :
  - B) Année 2004 – Projet n° 3 : Aménagement de convivialité rue des Wez à Bièvre pour un montant des travaux estimés à 451.088,00 € avec un montant estimé des subsides de la Région Wallonne de 214.390,00 € et un montant de l'intervention de la S.P.G.E. estimé à 148.588,00 €.
5. A l'unanimité, décide le marché de travaux de mise en conformité « incendie » des installations de l'E.S. Naomé pour un montant estimé à 2.000,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.

### V. AIRE MULTISPORTS A OIZY

A l'unanimité, décide de désigner Monsieur Francis JAUMOTTE, Echevin des Sports, en tant que Président et Monsieur Laurent HANNARD, employé communal, en tant que Secrétaire du Comité d'Accompagnement du projet d'aménagement d'une aire multi-sports à Oizy.

## VI. PATRIMOINE

A l'unanimité, décide l'acquisition des terrains suivants sis à BIEVRE, lieu-dit « Raymont » :

- parcelle cadastrée section C, n° 62c pie d'une contenance de 03 ares 53 ca pour le prix de 410,00 € à Monsieur et Madame Pirson-Thiteux de Rochefort.
- Parcelle cadastrée section C, n° 61c pie d'une contenance de 05 ares 47 ca pour le prix de 210,00 € aux consorts Istasse de Bièvre.

Ces transactions sont déclarées d'intérêt public.

## VII. INTERCOMMUNALE

1. A l'unanimité, approuve le projet de scission de la Société Intercommunale d'Aménagement et d'Équipement Économique de la Région Gedinne-Semois entraînant le transfert de la branche d'activité « Environnement » à la société Intercommunale d'Aménagement et d'Équipement Économique de la Famenne, du Condroz et de la Haute Meuse, et de la branche d'activité « Expansion Économique » à la société Intercommunale d'Aménagement et d'Équipement Économique de la Région Namuroise.
2. A l'unanimité, décide de désigner au titre de délégués aux assemblées générales de la Société Intercommunale BEP Expansion Économique et ce, jusqu'à la date du renouvellement général des Conseils Communaux :
  - Monsieur David CLARINVAL : Bourgmestre.
  - Monsieur Francis JAUMOTTE : Echevin.
  - Monsieur Hugues ANDRE : Conseiller communal.
  - Monsieur Maurice DOUNY : Conseiller communal.
  - Monsieur Thierry LEONET : Conseiller communal.
3. A l'unanimité, décide de désigner les membres du Conseil communal citées au point précédent pour représenter la commune aux assemblées générales de la Société Intercommunale BEP Environnement.

## VIII. PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

A l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) de la Lesse concernant les villages de Bièvre, Graide-Village, Graide-Station et Naomé.

## IX. CONCESSIONS DE SEPULTURE, ORGANISATION DE FUNÉRAILLES, REDEVANCES

1. A l'unanimité, arrête l'ordonnance de police administrative sur les funérailles et sépultures.
2. A l'unanimité, établit le règlement d'administration intérieure sur les concessions de sépulture.
3. A l'unanimité, arrête le règlement établissant le montant des redevances des concessions de sépulture à partir du 1er janvier 2005.

## X. CONTRAT PROGRAMME DU CENTRE CULTUREL

A l'unanimité, approuve le contrat-programme 2004-2008 présenté par l'ASBL Centre Culturel de Bièvre.

## XI. BALISAGE D'ITINÉRAIRES PERMANENTS

A l'unanimité, décide de donner une délégation de mission de la commune vers le Syndicat d'Initiative de Bièvre pour la

réalisation du balisage des itinéraires permanents de la commune de Bièvre et pour l'introduction de la demande de subside auprès du Commissariat Général au Tourisme.

## XII. CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE

A l'unanimité, approuve la convention entre la commune de Bièvre et l'Etat Fédéral pour la mise en place de la délivrance des cartes d'identité électroniques.

## XIII. POLICE

1. Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :
  - Kermesse de Naomé du 15 au 18 octobre 2004 inclus.
  - Rallye de la Semois du 09 au 10 octobre 2004 inclus.
2. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour les travaux de réfection de la rue de Jominot à Baillamont par la SPRL Gilson de Malvoisin à partir du 25 octobre 2004.

## NOCES DE DIAMANT DE MR GASTON THIRY ET MME ROLANDE COMPÈRE

Extraits du discours de Mr Luc VINCENT, Echevin :

« Monsieur et Madame Gaston Thiry, âgés aujourd'hui respectivement de 83 et 80 ans, se sont mariés à Bièvre le 21 octobre 1944. Ils se sont rencontrés en 1939 à la fête à Bièvre. Leurs parents se connaissaient bien, ce qui facilite grandement les choses. Le papa de Monsieur Thiry était boulanger à Haut-Fays, tandis que le papa de Madame, Edmond Compère, développait les activités commerciales des Etablissements Compère-Diez.

...

Les premières années de leur mariage, ils les passeront à Haut-Fays d'abord pendant quelques mois, puis à la gare de Graide pendant 5 ans. Ensuite, ils s'installeront définitivement à Bièvre.

Leur union donnera naissance à trois enfants, Christian, Luc et Marie-Thérèse, qui feront d'eux par la suite les heureux grands-parents de cinq petits-enfants Marie-Aline, Florence, Frédérique, Caroline et Bertrand. Et l'histoire continue puisque, actuellement, la génération suivante compte déjà six arrière-petits-enfants : William, Rémi, Samuel, Marion, Valéry et François.

L'histoire commune de nos jubilaires d'aujourd'hui se confond largement avec celle des établissements Compère, puisque la société fut fondée en 1946 par le papa de Madame Thiry, Edmond Compère et deux de ses gendres Gaston Thiry et Raymond Roland, qui seront rejoints par la suite par le troisième gendre Lucien Henry.

Sous leur impulsion, l'entreprise prit un essor considérable jusqu'à occuper 49 personnes. Leur gestion avisée fera des établissements Compère-Diez un pôle d'attraction commercial et professionnel qui contribue toujours aujourd'hui au rayonnement de Bièvre et témoigne bien loin de l'esprit d'entreprise dont nous sommes tous fiers.

...

Parmi les nombreux épisodes de leur vie que cette courte évocation ne saurait détailler, il en est tout de même un qui mérite d'être relevé plus particulièrement. C'est la participation de

Monsieur Thiry à la gestion communale. Il s'est en effet présenté aux élections communales de 1964. Il y sera élu puis nommé échevin et participera au collège échevinal de Bièvre en compagnie du Bourgmestre Antoine Clarinval et de son collègue et ami Jean Dumonceaux.

...  
Aux côtés de cette personnalité de grand format au propre comme au figuré, Madame Thiry a toujours tenu une place de premier plan, que ce soit au sein de la famille qui reste toujours l'objet de toutes ses attentions, qu'au milieu des activités commerciales de l'entreprise familiale. Epouse et mère attentive, elle perpétue son rôle en couvrant de son affectueuse sollicitude tous ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Le calme et la douceur de son visage invariablement souriant et détendu ne doivent pas faire oublier son caractère bien trempé de femme de coeur, courageuse et déterminée.

..... »



### NOCES D'OR 2004 MR PAUL NEMRY & ME SUZANNE GOURMET

Extraits du discours de Mr Luc VINCENT, Echevin :

« Monsieur Paul Nemry et Madame Suzanne Gourmet, âgés respectivement de 75 et 73 ans, se sont mariés le 9 décembre 1954 à Gros-Fays.

Madame Nemry est née dans la maison où nous nous trouvons, qui appartenait à son grand-père maternel Léon Baudouin. Dans la maison voisine se trouvait la forge où le papa Gourmet exerçait le beau métier de maréchal ferrant. Malheureusement, il fut emporté brutalement par une embolie alors que sa petite Suzanne, sa fille unique, n'avait que onze ans. Le temps qui passe n'efface pas les souvenirs, bien sûr, mais aide à atténuer la douleur, surtout quand on est jeune et qu'on sent l'avenir devant soi porteur de tous les espoirs.

Elle avait 18 ans quand l'espoir s'identifia un beau jour en la personne d'un splendide militaire en permission rencontré à Mogimont lors d'un mariage où elle était demoiselle d'honneur. C'était notre Paul. On était en 1949 et il effectuait son service militaire, qui à l'époque durait un an. Les aléas de la vie de caserne l'ont conduit d'abord à Charleroi, puis au Palais royal, ce qui explique sans doute que la deuxième rencontre entre ceux que nous fêtons aujourd'hui n'eut lieu qu'un an plus tard. C'était à la fête à Merny. C'est vraiment là, je crois, qu'on peut situer le véritable embrasement de leur flamme commune.

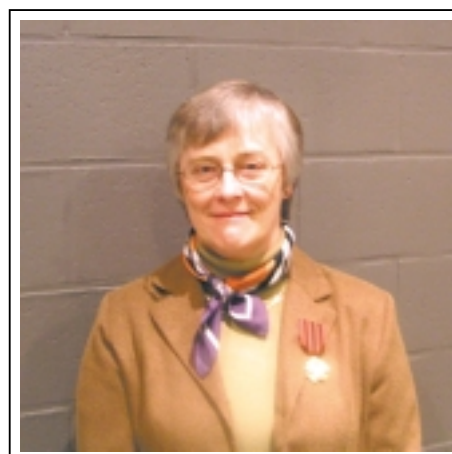
Une fois mariés, les deux jeunes époux sont venus habiter à Gros-Fays pendant deux ans. Madame Nemry s'occupait de la culture familiale pendant que son mari allait travailler à la scierie de Carlsbourg. Ensuite, ils ont emménagé à Mogimont puis à Bellevaux avant de revenir définitivement à Gros-Fays en 1975.

Et pendant toutes ces années, Monsieur Nemry a gardé le même emploi 34 ans durant. C'est devenu assez rare pour que cela mérite un grand coup de chapeau. Mais un hommage tout aussi vibrant doit être rendu à Madame Nemry qui pendant ce temps, en plus des services qu'elle rendait à l'extérieur, veillait au bien-être et à l'éducation de leurs trois enfants Michel, Marie-Rose et Jean-Pol, qui à leur tour ont fondé leurs propres foyers égayés par la présence de huit petits-enfants : Jennifer, Mélissa et Gwenaël, Ismaël, Alexis et Florine, et Pauline et Guillaume.

Pour être complet, il faut aussi savoir que Monsieur Nemry est depuis bien longtemps membre du conseil de fabrique, mais surtout que tous deux sont légitimement fiers de faire partie de la chorale paroissiale de Gros-Fays depuis 25 ans. »



### REMISE DE DISTINCTION HONORIFIQUE



Lors de la cérémonie des vœux, le 07 janvier dernier, Madame Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale, a reçu, au nom de Monsieur le Gouverneur Amand DALEM, le brevet de la distinction honorifique médaille civique de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette décoration civique est décernée par Monsieur Jean-Claude VANCAUWEMBERGHE, Ministre-Président du Gouvernement Wallon. Il récompense ainsi les bons et loyaux services que Madame Maldague a rendu au pays pendant une carrière de plus de 25 ans, dont 12 années au poste de secrétaire communale.

## VACANCES DE PAQUES



En collaboration avec l'Administration Communale de Bièvre, l'ADSL propose pour vos enfants les stages suivants Salle « LA BOUNANTE » de Graide-Station

### Du lundi 4 au vendredi 8 avril 2005

- o Espace sports / baby danse - baby foot - de 3 à 5 ans + atelier créatif à partir d'une histoire originale « Caraboche, la sorcière perd la mémoire ! »  
Dessin, peinture et créations  
Cotisation : 45€ (en 1/2j) – 60€
- o Super 5 challenge/ Spécial Jeux en sports - de 6 à 13 ans  
3 à 4 sports différents chaque jour dont 1 activité phare mise en valeur et suivie d'un jeu inter équipes en rapport direct avec celle ci.  
Sports ballons, base ball, frisbee, hockey, mini foot (facultatif) + Jeux inter-équipes tous les jours (jeux sportifs de coopérations super amusants).  
Cotisation : 55€
- o Atelier Artistique « Spécial DIDDLE » – de 6 à 13 ans  
Rencontre et créations avec DIDDLE et son monde fascinant et amusant.  
Dessin, peinture, coloriage, modelage. Apprends à dessiner les personnages, à les modeler et invente de nouveaux décors  
Cotisation : 60€

Pour réaliser une inscription ou obtenir des informations, vous pouvez nous contacter au 081/ 61 18 40 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30) ou chez notre coordinateur Laurent PIERRE, au 0496/ 69.28.50 uniquement le vendredi de 17h00 à 20h30.

## BIÈVRE – GEDINNE – VRESSE/S/SEMOIS

Enquête Projet: "Centre d'Accueil de Jour Personnes Agées" - Résultats

Suite à notre enquête, voici les résultats que nous avons recueillis et qui ont été présentés aux responsables des trois Communes.

Commune	Enquêtes distribuées	Réponses
Gedinne	1969	69
Bièvre	1300	34
Vresse	1329	36

Il y a des demandes dans les trois communes, dans les mêmes proportions.

Après dépouillement des 139 enquêtes reçues, on a constaté que ± 150 personnes sont intéressées par la création d'un centre :

- Pour elles-mêmes ou pour leur famille;
- Une majorité de femmes ont répondu à l'enquête;
- La catégorie d'âge entre 70 et 89 ans est la plus représentée;

- 91 personnes demandent l'organisation d'un transport;
- 80 personnes bénéficient d'au moins une aide à domicile, elles sont donc en perte d'autonomie. Cela confirme notre hypothèse que le Centre serait un complément à l'aide à domicile.
- La majorité des personnes accepte de participer financièrement;
- 78 personnes fréquenteraient le centre au minimum 1 fois par semaine.

Les services à domicile constatent une augmentation réelle du sentiment d'isolement chez les personnes âgées (solitude, rupture du lien social).

Cette situation accélère souvent l'état de dépendance médicale et autre; toutefois, ces personnes ne désirent pas quitter leur domicile pour la Maison de repos.

D'où l'intérêt de la création du Centre de Jour qui apporterait des activités et l'occasion d'échanger avec d'autres.

Les activités demandées sont des activités de contact, rencontres ne nécessitant pas beaucoup d'investissement (jeux de société, cartes, ...).

### CONCLUSION

Il apparaît que la création du centre de Jour répond à un réel besoin de la population âgée des trois communes.

Nous remercions les personnes qui ont accepté de répondre à ce questionnaire.

## DU CÔTÉ DU SYNDICAT D'INITIATIVE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les responsables du syndicat d'initiative de la commune de Bièvre avaient choisi de valoriser de nouveau les réalisations des quartiers et villages de notre commune à travers un rallye des crèches. Cette année, notre commune peut être fière de ses 69 réalisations. Dans le prolongement de cette activité, le samedi 15 janvier dernier, toutes celles et tous ceux qui ont collaboré de diverses manières aux animations de fin d'année, que ce soit à travers la concrétisation de la crèche du quartier ou du village, que ce soit à travers la pose d'illuminations, ont été invités à une soirée conviviale au centre culturel de Bièvre. Au traditionnel verre de l'amitié, a succédé un spectacle de magie avec en invité Andini.

C'est au mois d'avril prochain que le syndicat d'initiative proposera ses rendez-vous annuels avec le théâtre amateur. Invitée le samedi 02 avril à 20 heures, sur la scène du centre culturel, la Troupe « Le blé qui lève » de Porcheresse interprétera une comédie en trois actes, en wallon, « Nosse curé fwait d'ul résistance » de Henry Hardenne. Le samedi 30 avril à 20 heures, c'est la « Troupe joyeuse » de Graide qui présentera « Motus et bouches cousues », une comédie en trois actes de Francis Poulet. Alors, divertissez-vous, venez au théâtre et si l'envie vous prend, vous avez la possibilité de réserver votre place : pour Graide au 061/ 51.11.65 (Mady) ou 061/ 51.14.62 (Joseph), pour Porcheresse au 061/ 51.13.47 (Gilbert).

Quoi de plus passionnant que de se laisser imprégner par la beauté des paysages qui concrétisent notre magnifique région! Cette année, le syndicat d'initiative a choisi Oizy pour sa promenade « découverte nature ». Le rendez-vous

pour toutes les personnes intéressées est fixé à 14 heures le samedi 07 mai devant la salle de Oizy. Un guide nature nous accompagnera tout au long de l'après-midi.

Les touristes qui décident de côtoyer notre belle région sont accueillis durant chaque période de vacances scolaires au local d'accueil situé dans les locaux du centre culturel : congés de carnaval, de Pâques, vacances d'été, de Toussaint, de Noël et Nouvel an. Pour assurer le travail d'accueil et d'accompagnement des touristes, des jeunes ayant des connaissances linguistiques sont engagés sous contrat d'étudiants. Tout jeune, de plus de 18 ans, intéressé, peut nous transmettre, par écrit, sa candidature motivée à l'adresse du syndicat d'initiative.

Tout au long de cette nouvelle année, les responsables du syndicat d'initiative resteront à l'écoute de vos projets, de vos suggestions pour faire progresser le secteur touristique au sein de notre commune.

*Jean-Claude Schingtienne,  
Président*

“Syndicat d'Initiative” de la commune de Bièvre A.S.B.L.,  
Rue de Bellefontaine 26 à 5555 Bièvre  
Tél. : 061/ 29.20.92, 061/ 51.16.57,  
061/ 51.13.47, 061/ 51.11.65  
E-mail : [sirb.bièvre@skynet.be](mailto:sirb.bièvre@skynet.be)

#### Prochains rendez-vous du S.I. :

1. **Samedi 02 avril 2005**, à 20 heures au centre culturel de Bièvre : Théâtre avec la « Troupe Le blé qui lève » de Porcheresse.
2. **Samedi 30 avril 2005**, à 20 heures au centre culturel de Bièvre : Théâtre avec la « Joyeuse Troupe » de Graide.
3. **Samedi 07 mai 2005**, à 14 heures au départ de Oizy : Promenade guidée « Découverte nature ».
4. Dans le cadre de l'année de la bière, du **27 mars 2005 au 12 avril 2005** :  
=> Exposition au centre culturel de Bièvre « La bière et la peinture » et « Mémoire des brasseries de l'Ardenne namuroise ».



### L'ATELIER E. SCHODDUYN

Le 25 novembre dernier avait lieu une réunion du Conseil d'Administration de l'association ayant pour objet de conformer les statuts à la nouvelle loi sur les asbl et de désigner quatre nouveaux administrateurs : Angéline Parein, Jacqueline Sténuet, Monique De Decker et Fernand Debry. L'article 3 des statuts énonce les buts poursuivis par l'atelier qui sont « l'initiation, la technique et le perfectionnement de toutes disciplines artistiques, ayant rapport avec le dessin, la peinture et la sculpture ».

Initiés par Emile Schodduyn, le fondateur de l'atelier, Marie-Luce Vériter et Pierre Vériter, Jacqueline Sténuet et Ghislaine Payez se dépensent sans compter tout au long de l'année afin d'assurer le fonctionnement de l'atelier et d'apporter à chacun des élèves et artistes l'enseignement, les conseils, l'aide et les encouragements nécessaires pour progresser dans des disciplines aussi difficiles que le dessin, la peinture, l'aquarelle ou le modelage. Ils ont d'ailleurs été mis à l'honneur lors du goûter annuel du 8 novembre dernier et félicités par le maître.

Ce dernier, dès que la bonne saison est revenue est également présent à l'atelier pour y partager sa grande expérience avec toutes et tous. Ce partage n'en est dès lors que plus riche et stimulant, et il est bien agréable de travailler dans cet atelier où l'on se sent un peu comme chez soi, où règne une ambiance amicale et chaleureuse. De plus, l'atelier organise ponctuellement des stages ouverts au public et il est toujours possible de se procurer sur place le matériel artistique nécessaire : pinceaux, couleurs, toiles...

Fernand Debry.

#### Horaires de l'atelier :

Le **mardi** de 20h à 22h : atelier de dessin et peinture pour débutants

Le **mercredi** de 13h45 à 16h : cours de dessin et peinture pour enfants à partir de 9 ans

Le **jeudi** de 14h à 17h : cours de dessin

Le **vendredi** de 14h à 17h : atelier de dessin et peinture

Le **vendredi** de 17h à 20h : atelier de sculpture (modelage)

Nous pouvons aussi vous annoncer notre Stage de Pâques, pour enfants à partir de 7 ans : dessin et modelage « sur le thème du canard » du 4 au 8 avril, de 14h à 17h

Renseignements auprès de la secrétaire Marie-Luce Vériter :

061/51 18 61 – 0473/957332

e-mail : [mariluce90@versadsl.be](mailto:mariluce90@versadsl.be)



Atelier du mercredi après-midi (Pauline, Sophie, Amandine)



Demandeur d'emploi ? Etudiant ? Travailleur ?  
Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation ?

La Maison de l'Emploi met, **GRATUITEMENT**, à votre disposition toute ce qui est nécessaire à votre recherche d'emploi : des offres d'emploi, ordinateurs connectés à Internet, fax, téléphone, de la documentation sur le CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche.

Vous pourrez réaliser les démarches administratives du ressort de FOREM Conseil (inscription comme demandeur d'emploi, changement d'adresse, attestations diverses...).

Une équipe de conseillers est à votre disposition pour vous donner une information générale ou des conseils plus individualisés. Ils sont présents pour répondre à vos attentes et vous orienter.

Des activités vous sont proposées chaque mois :

- Module CV, lettre de motivation le lundi 21/03, 18/04, 23/05 à 09H30 Vous réaliserez avec l'aide d'un conseiller votre CV ou votre lettre de motivation.
- Préparer l'entretien d'embauche le lundi 21/03, 18/04, 23/05 à 13H30 Comment répondre aux exigences des employeurs, se préparer à l'entretien d'embauche...
- Permanence sociale (sur rendez-vous)  
Pour dépasser les obstacles de votre recherche d'emploi
- Carrefour Formation le jeudi 17/03, 21/04, 19/05 sur rendez-vous Un conseiller en formation vous accompagnera dans vos choix de formation
- Maison de la Défense le mercredi 16/03, 20/04, 18/05 de 14h à 16h Informations sur les possibilités de carrières à l'armée belge

Formation aux outils informatiques pour demandeurs d'emploi aura lieu les 18-19-22-25-26-28 avril à Bièvre (6 jours)

Module 1: sensibilisation : 8h sont consacrées à l'utilisation de la souris et du clavier, à la navigation sur le net et l'envoi de courrier.

Module 2 : utilisation des outils : 16h sont prévues pour la recherche d'informations sur le net, l'initiation au gestionnaire de fichiers et à l'usage simplifié du traitement de textes.

Module 3 : la pratique courante des outils : 24h sont réservées à l'usage plus approfondi de logiciels de bureautique (traitement de textes et tableur)

Pour toute question relative à l'emploi, la formation, au maintien de vos droits :

LA MAISON DE L'EMPLOI vous accueille, sans rendez-vous, Le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, Le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h30.

Place des Chasseurs Ardennais (à côté de la poste) – 5575 GEDINNE - Tél : 061/23 07 10

Une permanence a lieu à Bièvre au 1<sup>er</sup> étage du CPAS  
Le mardi de 13h à 16h30

PASSEZ NOUS VOIR,  
NOUS SOMMES A DEUX PAS DE CHEZ VOUS.



## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Depuis le 18 octobre 2003, la commune de Bièvre s'est dotée d'une bibliothèque. Celle-ci est logée dans les bâtiments de l'administration communale. Depuis le 10 janvier 2005, un nouvel horaire est d'application. (voir 1<sup>ère</sup> page couverture)

La bibliothèque est accessible à tous et espère s'intégrer dans le paysage des habitudes locales. Pour ce faire, elle s'engage à répondre au mieux aux besoins des lecteurs !



Des **bornes internet** sont mises à la disposition du public lors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Leur utilisation se limite à la consultation et à la recherche documentaire.

Un coin-lecture est destiné à la consultation sur place d'**ouvrages de référence et de revues**. On peut aussi s'y installer tranquillement pour travailler, alors n'hésitez pas !

La bibliothèque veille à proposer des ouvrages diversifiés par des achats réguliers de nouveautés, par un dépôt régulier consenti par la Centrale itinérante de Namur, par le prêt inter bibliothèques ... par les suggestions d'achat des lecteurs. Nouveautés ! Des **ouvrages en grands caractères** et un **fonds d'ouvrages wallons** font leur apparition dans votre bibliothèque.

*L'atelier d'écriture* a démarré le 28 janvier 2005. Celui-ci s'adresse aux personnes de plus de 16 ans. Il se déroule le vendredi soir à 17h45, à raison d'une séance tous les 15 jours. Le calendrier des rencontres est fixé avec l'animatrice. Convivialité et bonne humeur autour des mots !



### Parole aux ados.

Le prix Farniente est un prix littéraire décerné par les jeunes. Pour participer, vous lisez les livres de la sélection, tous ou quelques uns, et vous envoyez un bulletin de vote ou un vote électronique avant le 9 mars 2005. Il n'y a pas de jury, c'est la démocratie directe ! Ce prix se termine le 19 mars 2005 par la proclamation du livre gagnant et une grande fête littéraire où les lecteurs pourront rencontrer les auteurs, participer à des débats ou des jeux, ... Le tout se déroulera à Charleroi ...

### L'Atelier de Véronique.

En vue d'une exposition dans le cadre de « la Fureur de lire », la bibliothèque communale proposera aux enfants de 3 à 10 ans des ateliers autour du livre et ses éléments illustratifs. Ces ateliers se dérouleront de mars à octobre 2005.

Les samedis 12 et 19 mars 2005 se dérouleront les premières séances destinées aux enfants de 5 à 7 ans. Ils se basent sur les éléments illustratifs du livre.

Pour de plus amples renseignements concernant l'une ou l'autre activité, la bibliothécaire se tient à votre disposition au numéro de téléphone suivant : 061/23.96.72



## LE BILLET DU CENTRE CULTUREL

Il y plus d'une bonne raison de pousser la porte du Centre Culturel.

Si vous êtes adeptes des émissions radiophoniques mêlant culture et humour décalé, alors ne ratez pas l'enregistrement du Jeu des Dictionnaires, la désormais célèbre émission de Jacques Mercier diffusée quotidiennement sur les ondes RTBéennes de la Première. Ce sera l'occasion rêvée de rencontrer la joyeuse bande qui anime nos fins d'après – midi

grâce à leur humour décapant ! Bref, de quoi passer une soirée INFERNALE le jeudi 17 mars à partir de 18h (il est vivement conseillé de réserver). paf : 7/8.50€

Le point d'orgue de cette saison placée sous le signe de la découverte et de l'enrichissement sera sans doute la première édition du Festival de Musiques Traditionnelles qui aura lieu le samedi 14 mai et dont nous pouvons déjà dévoiler l'affiche : Trio Trad et Perry Rose, Trivelin, Ceilli Moss, Lucet Omnibus, autant de formations plus ou moins connues du grand public qui ont en commun la passion des musiques traditionnelles de Wallonie, d'Europe ou d'ailleurs. Une journée festive à partager en famille !

Enfin, nous refermerons le cycle des conférences "Voir Le Monde" le mercredi 16 mars avec la superbe conférence intitulée « Egypte, Delta, Magie du Nil ». Vous avez été nombreux à assister à ces magnifiques conférences et nous espérons vous retrouver dès la rentrée prochaine pour de nouveaux voyages en image à la découverte d'horizons lointains.

Tous les renseignements se rapportant à la programmation du Centre Culturel peuvent être obtenus auprès de Frédéricque Bigonville, animatrice au Centre Culturel (061/51 16 14) ou de Gilbert Laval, président du Conseil Culturel (061/51 13 47)

## L'ASBL ARC-EN-CIEL EN QUELQUES MOTS...



Arc-en-Ciel a pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant et de participer au développement de sa personnalité en facilitant l'accès de tous les enfants aux activités de loisirs actifs et éducatifs.

Notre Organisation de Jeunesse oriente son travail et ses activités prioritairement vers la jeunesse défavorisée et soutient donc les associations travaillant avec l'enfance en difficulté.

### L'Opération Arc-en-Ciel en quelques mots...

L'Opération Arc-en-Ciel est une grande **récolte de vivres non périssables** au bénéfice d'associations d'enfants en Wallonie et à Bruxelles.

Cette récolte a lieu chaque année depuis 1954 durant le deuxième week-end du mois de mars. Le fruit de cette collecte est trié et redistribué à différentes associations en milieu ouvert et services résidentiels d'aide à l'enfance (homes d'enfants, maisons de quartier, maisons de jeunes, écoles de devoirs,...)

Le but de cette action est que chaque association bénéficiaire de vivres puisse réaliser une économie sur son budget nourriture au profit du budget consacré aux loisirs et aux vacances.

### L'Opération Arc-en-Ciel en quelques chiffres...

- Plus de 350 associations d'enfants sont membres d'Arc-en-Ciel
- Parmi celles-ci, environ 250 demandent des vivres de l'Opération Arc-en-Ciel
- Chacune de ces 250 associations reçoit en moyenne 700 kg de vivres, ce qui représente une économie de +/- 1.050€ sur leur budget nourriture
- Via ces associations, ce sont plus de 10.000 enfants qui profitent chaque année des vivres Arc-en-Ciel !

### L'Opération Arc-en-Ciel en quelques noms...

Pour participer à cette grande action de solidarité, contactez le délégué Arc-en-Ciel de votre région, nous avons toujours besoin de nombreux bénévoles !

**NAMUR – GEDINNE** : Marc COLLIGNON – Tél. : 081/30.67.06 - [couleursdenfants@tiscali.be](mailto:couleursdenfants@tiscali.be)

Pour toute info complémentaire :

Arc-en-Ciel ASBL (Julien Bouvier)  
Rue du Bien Faire, 41  
1170 Bruxelles  
Tél. : 02/675.73.11  
E-mail : [julien.arcenciel@skynet.be](mailto:julien.arcenciel@skynet.be)  
Web: [www.arc-en-ciel.be](http://www.arc-en-ciel.be)



## AGENDA

@ Vous pouvez consulter les mises à jour de l'agenda, à tout moment, sur notre site internet [www.bievre.be](http://www.bievre.be) dans la rubrique « divers ». N'hésitez pas à nous communiquer les événements que vous organisez !

### MARS

- ❑ Le samedi 05 : **Graide : grand feu** - Organisation "Les Bourrikes" - près du terrain de football
- ❑ Le Samedi 12 : **Bellefontaine : grand feu** - Organisation "Loisirs de Bellefontaine"
- ❑ Le mardi 15 : **Centre Culturel**, à 15 h 00, conférence de l'**UTAN** - thème : "La terre : un bijou rarissime !" par Monsieur Pierre N. Henrion, docteur en médecine - renseignements : 061/51 11 65 (Mme Dorchymont)
- ❑ Le jeudi 17 **Centre culturel**, enregistrement de la **SEMAINE INFERNALE** (émission radio de la RTBF) - à 18 h 00 - PAF : 7,00 € pour les membres et 8,50 € pour les non-membres
- ❑ Le mercredi 16 : **Centre Culturel : Voir le Monde** : à 20h : "Egypte, Delta, magie du Nil" par Mrs Lassance F, J Saussin et JJ Sommeryns - renseignements 061/51 16 14 - [ccb@bievre.be](mailto:ccb@bievre.be)
- ❑ Le samedi 19 : **Oizy, grand feu** - Organisation "La Jeunesse"
- ❑ Tous les mercredis après-midi : **Cours et conversation en wallon** : reprennent durant le mois de mars :, avec la collaboration de Mr Lucien MAHIN - Renseignement : Mme Dorchymont : 061/51 11 65
- ❑ Du 27 mars au 12 avril : **Exposition au centre culturel** « La bière et la peinture » et « Mémoire de brasseries de l'Ardenne Namuroise » (2005, année de la bière)
- ❑ Dimanche 27 mars : Graide (Station) **Grand Feu** - Organisation "La Bounante"

### AVRIL

- ❑ Le samedi 02 : **A 20 h 00, au Centre Culturel, Théâtre** par la troupe « **le blé qui lève** » de Porcheresse
- ❑ Le dimanche 17 : **Randonnée de quads** (départ Patro Saint-Hubert) - Renseignements : 061/51 25 56 (Patro) - 061/51 11 21 (Mr Sterpin)
- ❑ Le mercredi 27 : **Collecte trimestrielle de dons de sang, de 15 h 00 à 19 h30** au Centre Culturel, rue de Bouillon 39 A à 5555 Bièvre -
- ❑ Le samedi 30 : **A 20 h 00, au Centre Culturel, Théâtre** avec « **La Troupe Joyeuse** » de Graide

### MAI

- ❑ Du 6 au 8 mai : Graide (Station) **Kermesse** - Organisation "La Bounante"
- ❑ Le samedi 07 : **A 14 h 00 : promenade guidée « Découverte nature »** à Oizy
- ❑ Le samedi 14 : **Centre culturel, MUSIQUE** : le Trio Trad invite Perry Rose - à 20 h 00 - ce concert s'inscrit dans le cadre du premier "Festival de Musiques Traditionnelles" - plus d'informations vous seront données ultérieurement



**HÔTEL DE LA POSTE**  
*André Wartique,*

- Fermé le jeudi hors saison

**Grand Place, 15 – Gedinne Tél. 061/58.82.32 ou 061/58.73.55**

**Restaurant - Taverne**  
**Cuisine française et régionale**

**SERVICE**  
**TRAITEUR**